

**COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 6 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 8 **Présents** : 6

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Copamo, Givors, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : M. Jérôme BUB, Mme Christiane CHARNAY Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M Alipio VITORIO, M. Tony TORNAMBE, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER.

Suppléants : M. Christophe MARREL, Mme Annick GUICHARD,

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. François PINGON (pouvoir donné à M. Jean-Louis Roussier), M. Pierre DUSSURGEY, M. Hervé PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CID), Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Lucien DERFEUILLE, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, M. Jérémy LEPLUS, Mme Laurence AMBARA,

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2022
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier - avenant n°3
- Contrat de bassin versant du Gier et ses affluents 2022-2024
- Restauration du Gier à Saint Romain en Gier : concertation
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

Mme la Présidente informe les délégués qu'il y aura en introduction une présentation des bons réflexes à avoir dans le cadre de la prévention des inondations.

Monsieur Martin Daubree est désigné secrétaire de séance.

Introduction : Prévention des inondations – les bons réflexes

Une vidéo réalisée par les services de l'Etat sur les bons réflexes à avoir en cas d'inondations est présentée. M Jérémy Leplus informe les délégués que l'Etat propose cette campagne chaque année, et particulièrement cette année du fait du contexte météorologique : (similaire à 2003) canicule, sécheresse et donc forte évaporation sur la mer méditerranée ce qui peut potentiellement générer des orages violents ou des pluies de longues durée.

Arrivée à 18h16 de monsieur Eric Maisonneuve

M Jérémy Leplus rappelle que l'été 2022 a été l'été le plus chaud après 2003 et que c'est en 2003 qu'il y a eu de graves inondations. Il présente ensuite les différents outils de prévision, de gestion de crise et d'alerte :

- bulletins météo France, vigicrues, APIC, vigicrues flash
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) / Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- FR-alerte, notification vigicrues, Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP), téléalerte

Madame Annick Guichard rappelle que sur le territoire il existe aussi Saphyras (système d'alerte et de prévision hydrométéorologique et radar pour l'agglomération stéphanoise) permettant d'informer les communes sur le risque de crue à l'échelle des trois bassins versants.

Monsieur Jérôme Bub indique qu'il y a beaucoup de systèmes d'alerte et qu'il est difficile de s'y retrouver.

Mme la Présidente rappelle qu'en cas d'inondations la Préfecture envoie un mail d'alerte et charge aux communes et aux élus de faire le relais avec les citoyens et d'utiliser les différents systèmes mis à disposition.

Mme Murielle Papirnyk précise que la présente information est en lien avec le mail adressé aux délégués titulaires et suppléants pour communiquer l'accès au site <https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation> sur lequel des visuels sont proposés aux communes pour sensibiliser dans leurs différents supports.

M Jérémy Leplus précise que sur le système Vigicrue Flash, c'est aux citoyens de faire les démarches pour être informés.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2022

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2022, puis elle demande de l'approuver. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

2. Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier - avenant n°3 (délibération n° 2022_21D)

Mme Murielle Papirnyk fait un rappel de l'historique en disant que dans le cadre de l'entente, SEM et le SyGR ont obtenu la labellisation du PAPI sur la période 2017-2022 lors de la commission mixte inondation de mars 2017.

L'Avenant n°1 signé en 2019 portait sur la prise en compte de la refonte du système de prévision et d'alerte aux crues (SAPHYRAS) programmée sur la période 2020-2021. Ainsi, le montant du PAPI Gier passait de 38 623 000 € à 38 978 000 €.

L'Avenant n°2 signé en 2021 a permis d'adapter le contenu et le coût de certaines actions en fonction des besoins ; il a permis des mesures pour accompagner le SyGR dans la mise en œuvre des travaux prévus sur le Gier à Saint Romain En Gier et à Givors avec la mobilisation d'ingénierie. Ainsi, le montant du PAPI Gier passait de 38 978 000 € à 38 950 000 € HT.

Les structures porteuses souhaitent déposer un avenant d'une durée de 24 mois pour porter la fin du PAPI Gier de décembre 2022 à décembre 2024.

L'avenant n°3 comprend des augmentations, des réductions de contenu et de montant ainsi que des ajouts d'actions :

Augmentation de contenu et de montant :

- 0.1 : Animation : prolongation du financement de l'animation sur 2023 et 2024 (40% 1 ETP partagé entre SyGR et SEM)
- 6.5 : Aménagement du Gier à la Grand-Croix aval (SEM) (900 000 € => 10 440 000 €)
- 7.1 : Etude du rôle de protection joué par les ouvrages du bassin versant (SyGR) (170 000 € => 227 000 €)

Ajout :

- 1.9 : Etude transport solide à l'échelle du bassin versant (SEM SyGR) (100 000 €) (portage SyGR)
- 1.10 : Etudes préalables nécessaires au PAPI Gier 2 (SEM SyGR) (350 000 €)

Réduction de contenu et de montant :

- 4.2 : Appui à la réalisation des schémas directeur de gestion des eaux pluviales manquants (100 000 € => 0 €) Cette modification est due au fait que la compétence eaux pluviales urbaine est détenue par le SYSEG et VCA.
- 5.8 : Visites et acquisitions-démolition des bâtiments les plus vulnérables (8 000 000 € => 4 800 000 €) (2 logements prioritaires sur le territoire du SyGR pour lesquels une proposition d'acquisition à l'amiable sera effectuée, voire 4)
- 6.1 : Aménagement du Gier à Givors (7 000 000 € => 750 000 €) (le scénario retenu étant différent de celui au PAPI il est nécessaire de réaliser une Analyse cout bénéfice ACB et

analyse multicritères AMC selon le cahier des charges PAPI et de reporter les travaux au prochain PAPI) (maintien dans le PAPI actuel : ACB Analyse Multicritères, études, Assistance Maitrise d’Ouvrage, phases Etudes Préliminaires, Avant-Projet et Projet de Maitrise d’Œuvre).

Mme Murielle Papirnyk rappelle que le **Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un outil de contractualisation entre l’État et les collectivités qui vise à mettre en œuvre une gestion intégrée des risques d’inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l’environnement.

Le PAPI Gier est composé de sept axes :

- AXE 1 : Connaissance et conscience du risque
- AXE 2 : Surveillance et prévision des crues
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme
- AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
- AXE 6 : Ralentissement des écoulements
- AXE 7 : Ouvrages de protection

Un avenant n°3 est aujourd’hui nécessaire pour :

- Finaliser les actions du PAPI Gier I (2017 2022) : certaines actions ne sont pas totalement achevées. SEM et SyGR souhaitent disposer d’un temps supplémentaire pour permettre une finalisation de ces actions.
- Rester opérationnel sur les actions de l’axe 6 du PAPI Gier I (2017 2022) : la phase travaux de l’action 6.1 Aménagement du Gier à Givors ne pourra pas être engagée dans le présent PAPI mais il convient de poursuivre la réflexion sur ce tronçon pour permettre un démarrage dès le prochain PAPI Gier. Initialement envisagé que sur la première phase, l’action 6.5 Aménagement du Gier à la Grand-Croix aval pourra être menée en totalité.
- Préparer la construction du PAPI Gier II en vue d’une labellisation au deuxième semestre 2024.

L’avenant n°3 intègre une prolongation de durée de 24 mois pour porter la fin du PAPI Gier de décembre 2022 à décembre 2024.

Ainsi, le montant du PAPI Gier passe de 38 950 000 € à 39 687 000 € HT

Lors de sa présentation en Comité de Rivière le 4 octobre 2022, l’avenant n°3 au PAPI a été voté.

Mme la Présidente dit que cette prolongation permettra de faire coïncider le nouveau PAPI et le contrat de rivière. Elle propose de délibérer pour approuver cette démarche et autoriser Saint Etienne Métropole à déposer le dossier.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les modifications proposées dans l’avenant,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l’avenant n°3 à la convention **Programme d’Actions de Prévention des Inondations du Gier**,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à déposer la demande d’avenant n°3 concernant le **Programme d’Actions de Prévention des Inondations du Gier**.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

3. Contrat de bassin versant du Gier et ses affluents 2022-2024 (délibération 2022_22D)

Dans un premier temps, Mme Murielle Papirnyk cite les enjeux identifiés par l'étude bilan réalisée en 2021 du contrat de rivière 2013-2020. Elle informe les délégués que ce dernier a changé de nom s'appelant désormais Contrat de bassin versant du Gier.

Il s'inscrit dans la continuité du contrat de rivière Gier et affluents qui s'est terminé en 2020. Après de nombreuses réunions de concertations avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, il est apparu nécessaire de poursuivre les actions menées en faveur des cours d'eau du bassin versant du Gier.

Le Contrat de bassin versant du Gier et ses affluents 2022-2024 dont son programme d'actions a été présenté et validé en Comité de Rivière le 4 octobre 2022.

Les opérations du contrat de bassin versant sont présentées dans leur intégralité (cf. annexe 1). Elles se répartissent en 3 volets :

Volet A : qualité de l'eau

Volet B : milieux aquatiques

Volet C : animation et communication

Mme Murielle Papirnyk présente ensuite les différentes actions du SyGR et de l'entente SEM-SyGR inscrites au contrat :

► Actions du SyGR inscrites au Contrat :

- La restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier à vocation hydraulique, écologique et paysagère
 - Montant projet : 4 500 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 70% sur assiette de 3 600 000 €)
- La restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage SNCF du Mézerin
 - Montant projet : 500 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50%
- La restauration du Chatanay à Echallas : concassage/criblage des terres contaminées par la Renouée du Japon et création d'habitats écologiques :
 - Montant projet : 200 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 30 %
- L'entretien et la restauration de la végétation des berges et lutte contre les espèces exotiques envahissantes :
 - Montant projet : 195 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 30%
- Lutte contre le piétinement : installation d'abreuvoirs pour le bétail
 - Montant projet : 40 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50 %
- Animation, pilotage :
 - Montant projet agence de l'eau : 180 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50%

► Actions de l'entente SEM-SyGR inscrites au Contrat

- Plan de gestion stratégique des zones humides
 - Montant projet : 30 000 €, taux d'aide agence de l'eau : 70 %
- Etude transport solide à l'échelle du bassin versant :
 - Montant projet : 100 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50%
- Mise en œuvre du plan de communication :
 - Montant projet : 173 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 70% sur une assiette de 75 000 €

- Suivi qualité de l'eau :
 - Montant projet : 100 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50 %
- Etude bilan :
 - Montant projet : 30 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 50%
- Animation du PGRE :
 - Montant projet : 100 000 € Taux d'aide agence de l'eau : 70%

Mme Murielle Papirnyk informe les délégués des actions portées dans chaque volet ainsi que les montants :

Volet A : qualité de l'eau

Ces actions portent principalement sur des opérations de lutte contre les pressions domestiques, à maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole et du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG), de Vienne Condrieu Agglomération et de communes.

Le montant du volet A s'élève à environ 33 185 370 € HT. L'Agence de l'eau ne s'est pas engagée sur le taux de subvention sur ce volet.

Volet B : restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau

Ce volet concerne notamment :

- Les projets de restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau, les projets de restauration de la continuité écologique, l'entretien de la végétation, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (en particulier la renouée du Japon) ;
- La réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides ;
- La gestion de la ressource en eau.

Le montant du volet B s'élève à environ 28738 646 € HT dont 5 575 000 € HT en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Gier Rhodanien et 170 000 € HT portés par l'Entente SEM SyGR. Le taux de subvention de l'Agence de l'eau sur ce volet est, selon les actions, de 30%, 50%, ou 70%.

Volet C : animation et communication

Ce volet comprend le plan de communication établi à l'échelle du bassin versant ainsi que l'ensemble des coûts de fonctionnement des équipes et certaines opérations de suivi du contrat.

Le montant du volet C s'élève à environ 923 000 € HT dont 180 000 € HT en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Gier Rhodanien et 403 000 € HT portés par l'Entente SEM SyGR. Le taux de subvention de l'Agence de l'eau sur ce volet est, selon les actions, de 50%, ou 70%.

Globalement, le montant du contrat de bassin versant s'élève à environ **62 847 016 € HT** dont **5 75 000 € HT en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Gier Rhodanien et 573 000 € HT portés par l'Entente SEM SyGR.**

Monsieur Jérôme BUB dit qu'il n'y a pas beaucoup d'opérations de désimperméabilisation inscrites dans le contrat alors que c'est un gros enjeu sur le territoire.

Murielle Papirnyk confirme le fait qu'il n'y a que quelques opérations, les maîtres d'ouvrages ont toutefois été sollicités, certaines opérations étaient parfois déjà lancées ou parfois pas assez mures pour être inscrites ou ne correspondaient pas aux critères de l'Agence de l'eau pour être inscrites.

Mme la Présidente propose de délibérer pour approuver cette démarche et autoriser Saint Etienne Métropole à déposer le 3^{ème} contrat de bassin versant Gier et affluents

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la démarche de Contrat de Bassin versant Gier et affluents,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à déposer le 3^{ème} contrat de bassin versant Gier et affluents
- **VALIDE** le programme d'actions et **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Gier Rhodanien auprès des différents partenaires financiers

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Restauration du Gier à Saint Romain en Gier : concertation

Le SyGR pilote l'opération de restauration du Gier à Saint Romain en Gier à des fins de prévention des inondations, hydraulique, écologique et paysagère. Le montant des travaux dépassant 1 900 000 euros, une concertation publique préalable est obligatoire prévue par le Code de l'Urbanisme (Article R103-1 CU).

Il était envisagé de délibérer mais l'avancée des études d'avant-projet a montré le besoin de faire des études complémentaires notamment géotechniques. De part ce constat, il est nécessaire donc d'avancer davantage dans les études avant de lancer la concertation. Mme la Présidente informe les délégués que la date de la concertation sera connue lors du prochain conseil syndical qui aura lieu le 6 décembre 2022.

5. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Laurence Ambara rappelle que Mme la Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020 et informe les délégués des décisions prises depuis le dernier comité syndical du 11 juillet 2002 jusqu'à ce jour :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
AMAZON	Achat appareil photo Olympus	374.99	449.99
ARRA	Journée Technique « Transport solide »	80.00	80.00
CDG69	Médecine Préventive - Participation 2022	240.00	240.00
CDG69	Conseil en droit des collectivités - Participation 2022	2 970.00	2 970.00
CDG69	Gestion des dossiers assurance - Participation 2022	201.34	201.34

CDG69	Service remplacement février (2j)	618.00	618.00
CDG69	Service remplacement mars (1j)	309.00	309.00
CDG69	Service remplacement avril (1j)	309.00	309.00
CDG69	Service remplacement mai (1j)	309.00	309.00
CDG69	Service remplacement juin (1j)	309.00	309.00
CDG69	Service remplacement juillet (1j)	309.00	309.00

6. Points divers et questions

- Rappel de dates et du calendrier de fin d'année

Le prochain conseil syndical du SyGR est prévu :

► Mardi 6 décembre 2022 à 17h30

Mme la Présidente rappelle aux délégués l'importance de bien transmettre leur présence et/ou leur absence.

M. Jean-Pierre Cid indique qu'il sera absent au prochain conseil syndical.

Information autres dates :

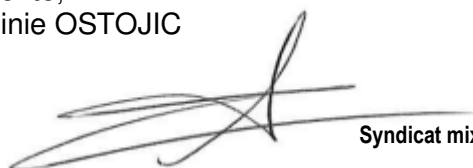
► Mardi 29 novembre 2022 : **prochain CDGE** (Comité Départemental de la Gestion de l'Eau)

L'heure de ce comité n'est pas encore connue

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Fait à Givors, le 20 octobre 2022

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18